

La régionalisation de certains accords commerciaux régionaux notifiés à l'OMC et leur position dans le commerce mondial

The regionalization of selected regional trade agreements notified to the WTO and their position in world trade

Nadjet KACI^{*1} ; Abdelkader DERBAL²

Date : 22/12/2019

- Date d'acceptation : 28/06/2020

- Date d'édition : 15/ 03/ 2021

ملخص:

الهدف من هذا العمل هو تحديد مكانة اتفاقيات التجارة الإقليمية في التجارة العالمية. بالخصوص رابطة أمم جنوب شرق آسيا (ASEAN) والسوق المشتركة لشرق وجنوب أفريقيا (COMESA). باعتماد دراسة مقارنة فيما يخص مراحل اندماجها المختلفة، وكذلك مكانتها في التجارة العالمية، وذلك من خلال هيكل تجاريتها ومشاركة الدول الأعضاء في تجارة هذه الاتفاقيات. حيث يبدو أن أداء هذين المجالين الاقتصاديين، وإن كان إيجابياً بوجه عام، يختلف في هيكل المبادلات ومضمونها على حد سواء. فيما يتعلق برابطة أمم جنوب شرق آسيا، فإنها، بالرغم من عدم تجانسها الشديد، تحقق تكاملاً إقليمياً تدريجياً وتنوعاً ونمواً في التدفقات التجارية الإقليمية. أما بالنسبة للسوق المشتركة لشرق وجنوب أفريقيا، فهي لا تزال متأثرة إلى حد كبير من حيث التجارة والتنوع الإقليميين، بسبب أوجه القصور في الهياكل الأساسية للاتصالات، والإجراءات الإدارية المرهقة، وغير ذلك من مشاكل الاقتصاد الكلي التي يواجهها بعض الدول الأعضاء.

الكلمات المفتاحية:

التكامل الاقتصادي، المنظمة العالمية للتجارة، اتفاقيات التجارة الإقليمية، رابطة أمم جنوب شرق آسيا، السوق المشتركة لشرق وجنوب أفريقيا

Abstract:

The objective of this work is to determine the place of regional trade agreements (RTAs) in world trade. Particularly, for the Association of Southeast Asian Nations (ASEAN) and the Common Market for Eastern and Southern Africa (COMESA). The aim is to see, in a comparative perspective, their different stages of integration as well as their position in world trade, through the structure of their trade and the involvement of member states in the trade of these agreements. It then appears that the performance of these two areas of economic rapprochement, although positive overall, differs both in the structure and content of trade. As far as ASEAN is concerned, despite its great heterogeneity, it is achieving progressive regional integration, diversification and growth of regional trade flows. As for COMESA, like the African continent, it remains largely affected in terms of regional trade and diversification, due to inadequate communication infrastructure, cumbersome administrative procedures and other macroeconomic problems encountered by some of its members.

Keywords: Economic Integration, World Trade Integration (WTO), RTAs, ASEAN, COMESA

Résumé :

Ce travail a pour objectif de déterminer la place qu'occupent les accords commerciaux régionaux (ACR) dans le commerce mondial. Notamment, pour l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA). Il s'agit de

* Auteur correspondant.

¹ Nadjet Kaci, Université d'Oran 2 Mohamed Ben Ahmed, Laboratoire de la Macro Economie organisationnelle, Algérie. kaci.nadjet@univ-oran2.dz

² Abdelkader DERBAL, Université d'Oran 2 Mohamed Ben Ahmed, Laboratoire de la Macro Economie organisationnelle, Algérie. derbalaek@yahoo.fr

voir, dans une perspective comparative, leurs différentes étapes d'intégration ainsi que leur position dans le commerce mondial, à travers la structure de leurs échanges et l'implication des états membres dans le commerce de ces accords. Il apparaît alors que la performance de ces deux zones de rapprochement économique, même si elle est globalement positive, elle diffère tant sur la structure que sur le contenu des échanges. Concernant l'ASEAN, malgré sa forte hétérogénéité elle réalise une intégration régionale progressive, une diversification et une croissance des flux d'échanges régionaux. Quant au COMESA, à l'image du continent africain, demeure largement sinistré en matière d'échanges régionaux et de diversification, en raison d'insuffisances d'infrastructures de communication, lourdeur des procédures administratives et d'autres problèmes d'ordre macroéconomique rencontrés par certains de ses membres.

Mots clés : Intégration économique, Organisation Mondiale du Commerce (OMC), ACR, ASEAN, COMESA

Introduction

S'agissant d'un accord entre deux ou plusieurs parties dans le cadre de la facilitation des échanges commerciaux entre pays, les accords commerciaux régionaux (ACR) visent la diminution, voire l'élimination des barrières pouvant constituer une entrave à l'échange. Il s'agit notamment des droits de douanes, quotas, subventions ainsi que diverses mesures portant sur tous les biens et services concernés par les échanges commerciaux ainsi que l'élimination de toute discrimination touchant le commerce.

Les ACR sont autorisés par le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) puis l'OMC (Organisation mondiale du commerce) sous l'Article XXIV, à condition qu'ils encouragent la libéralisation des échanges entre les pays membres sans imposer d'obstacles aux échanges avec le reste du monde. Ils sont régis par les lois de l'OMC en impliquant des règles relatives aux ACR dans le but de maximiser la création, et l'intensification des flux commerciaux, en minimisant les effets de détournement de ces flux

Depuis la création de l'OMC, ces derniers se sont multipliés très rapidement, notamment après la mise en place du programme de Doha pour le développement (PDD), suite auquel beaucoup d'ACR ont apparus, particulièrement entre pays en développement et pays développés. Ces derniers dépassent le niveau régional, ils s'étendent aux accords entre pays éloignés géographiquement (ICTSD, 2007).

Ainsi, l'intensité des relations d'un pays avec le reste du monde reflète la tendance à l'ouverture des économies sur le plan financier et commercial¹ dans le but de promouvoir le commerce extérieur du pays, comme l'expliquent plusieurs économistes dont Ricardo (1817), Heckscher-Ohlin (1919). Pour Stiglitz, l'ouverture économique ne se traduit pas seulement par l'intensité des échanges internationaux. Elle prend aussi en compte la capacité d'accueil des firmes multinationales étrangères en accordant des avantages notamment fiscaux et administratifs. Cette ouverture est marquée par la multiplication des accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux, traduisant ainsi le phénomène du « *Spaghetti bowl* » selon (J.Baghwati, 1998), et dont découlent des effets aléatoires sur les échanges commerciaux (effets de création ou de détournement du commerce) selon Viner (J.Viner, 1950).

A partir de cette réflexion, la question qui se pose est : En quoi consiste la régionalisation d'un ACR ? Quelle est la portée et la place qu'occupent les ACR dans le commerce mondial ?

Afin de répondre à cette problématique nous avons élaboré un travail qui se compose de trois parties. En premier lieu nous allons établir un cadrage historique des ACR, voire l'évolution de ces derniers dans le temps et cela depuis leur création, ensuite nous évoquerons le processus de

régionalisation des ACR sujets de notre étude, et enfin nous allons voir la place qu'occupent ces ACR dans le commerce mondial, cela à travers la structure des échanges à l'intérieur et à l'extérieur de ces zones ainsi que l'implication de chaque état membre dans le commerce de ces accords.

Notre étude porte sur deux différents ACR, tant sur le plan géographique que sur le plan structurel et niveau d'intégration, il s'agit de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA). Notons que, l'analyse des flux échanges dans ces deux espaces régionaux particuliers est motivée par deux raisons :

Premièrement, l'importante divergence entre le COMESA qui est une union douanière où les échanges se font en franchise de droits, il s'agit du plus grand ACR d'Afrique en matière de nombre d'états membres, caractérisés par de fortes disparités dans leur contexte économique et social et confrontés à des défis de développement critiques. Et l'ASEAN qui est une zone de libre-échange qui implique les états de l'Asie du Sud-Est, d'une diversité sociale et d'important écart entre les différentes économies de la zone. Ces deux ACR ont été notifiés à l'OMC sous la clause d'habilitation, le COMESA en 1995 et l'ASEAN en 1992 et concernent la couverture des biens.

Deuxièmement, il s'agit de deux accords du Sud qui sont aujourd'hui les organisations régionales les plus aboutis de leurs continents, suivant la démarche de construction régionale européenne. Le COMESA prévoit la création d'une union monétaire dans la région d'ici 2025².

Ainsi, cela nous permettra de prendre connaissance de la structure et du contenu des échanges de ces deux différents accords du Sud. Il s'agit de voir, dans une perspective comparative, l'effet de la création de ces deux accords régionaux sur la performance des pays membres en matière d'intégration économique et d'attraction des investissements étrangers.

1. Cadrage historique, évolution des Accords Commerciaux Régionaux (ACR)

Les ACR ont connus une importante évolution depuis les années 50 jusqu'à aujourd'hui, cette évolution peut être décrite à travers trois importantes étapes, citons : première, deuxième et troisième génération d'ACR.

1.1. La première génération d'ACR

Selon le rapport du commerce mondial, établi par l'OMC en 2011, la première vague du régionalisme s'étend des années 1950 aux années 1960, elle a été marquée par la mise en place de la communauté européenne du charbon et de l'acier en 1951, suivie de la communauté économique européenne (CEE) en 1957. Et ainsi la création de l'association européenne de libre-échange (AELE), cette dernière implique les pays non membres à la CEE. Par ailleurs, dans le cadre des négociations relatives à l'insertion de la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Grèce et la Norvège dans la CEE, le cycle de négociation dit « Cycle Dillon » a été lancé, il prévoit de revoir les tarifs consolidés de certains membres dans le cadre de l'application du tarif extérieur commun de la CEE.

Dans la même période, le Cycle Kennedy a été lancé suite aux craintes des États-Unis d'être exclus du marché européen qui avait tendance à s'agrandir. Cette vague a été conclue avec d'importantes réductions tarifaires, des initiatives régionales ainsi que l'élargissement de l'intégration européenne (OMC, 2011).

1.2. La deuxième génération d'ACR

La deuxième étape de régionalisme s'est étendue des années 1980 aux années 1990, durant cette période le régionalisme a connu une importante expansion et cela dans différents continents. En Europe, le lancement du marché unique suite auquel la CEE est devenu CE (Communauté Européenne), afin de joindre de nouveaux pays à l'UE. Par ailleurs, l'Europe a également conclu des accords bilatéraux avec certains pays du Moyen orient (Israël, Jordanie, Liban et Palestine), ainsi que l'Afrique du nord (Algérie, Maroc, Egypte et Tunisie) (OMC, 2011)

Cette étape a également été marquée par un important penchant des États-Unis vers les négociations bilatérales alors qu'ils ont pendant longtemps favorisé le multilatéralisme, en concluant divers accords dont, l'accord de libre-échange avec Israël en 1985 et l'accord de libre-échange avec le Canada en 1988. Cette étape a elle aussi marqué la création et le renforcement de plusieurs accords régionaux, tels que la fusion du marché commun centraméricain et la Communauté andine pour avoir un marché commun latino-américain plus vaste et plus ambitieux, le MERCOSUR (Marché commun du sud), dont l'objectif était de permettre au pays membres de consolider leurs liens et de défendre leurs positions commerciales au sein du système commercial multilatéral ; de contrebalancer les autres accords continentaux impliquant l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay, il représentait la forme la plus développée d'ACP (Accords commerciaux préférentiels) entre pays en développement.

En Afrique, des négociations ont été entamées afin de mettre en place des groupements dans le but de diversifier les économies, développer les infrastructures régionales ainsi que de promouvoir la sécurité du continent, tels que le marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Union du Maghreb Arabe (UMA).

En Asie, également la vague du régionalisme s'est accentuée, d'une part, l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN) a envisagé de créer une zone de libre-échange (AFTA - ASEAN Free Trade Area-) afin de permettre une meilleure implication des pays membres dans certains secteurs tels que la science et la technologie, l'agriculture, les services financiers et le tourisme. D'autre part, la création de l'Association d'Asie du Sud pour la coopération régionale (ASACR) dans le but de réduire les tensions politiques entre l'Inde et le Pakistan qui est devenue par la suite la zone de libre-échange de l'Asie du Sud (OMC, 2011)

En 1989, la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) a été lancé, considéré comme le projet le plus promoteur, elle permet de libéraliser le commerce et l'investissement entre les 12 pays membres sur une base non préférentielle. De même pour l'Australie et la nouvelle Zélande qui ont signé un accord de rapprochement économique (CER). Ces accords ont été considérés comme un accélérateur à l'intégration régionale.

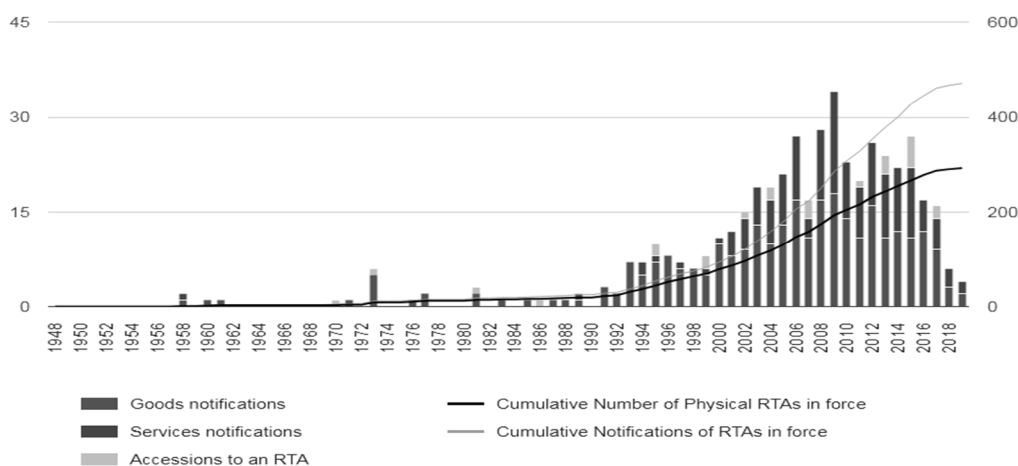
1.3. La troisième vague d'ACR

La troisième vague d'intégration régionale est caractérisée par une augmentation importante du nombre de participants, elle implique des initiatives de négociations bilatérales, plurilatérales et interrégionales qui s'étendent à plusieurs pays à divers niveaux de développement économique. Il s'agit des accords entre pays développés, entre pays en développement et entre pays développés et

pays en développement. Cette génération implique des accords qui vont bien au-delà de la réduction tarifaire, ils s'étalent aux sujets d'investissement, d'environnement, de la propriété intellectuelle, des services et des flux des capitaux. Ils visent également à réaliser une intégration plus profonde des politiques (OMC, 2011).

Nous pouvons citer l'exemple du RCEP (Regional Comprehensive Economic Partnership), rassemblant les dix (10) pays membres de l'ASEAN ainsi que l'Australie, la Chine, la Corée du Sud, l'Inde, le Japon et la Nouvelle-Zélande. Le TPP (Accord de partenariat Trans pacifique) prévu par les Etats-Unis, il implique actuellement onze (11) pays de l'Asie pacifique après de retrait des Etats-Unis, ou encore la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA), impliquant tous les états Africains et qui permettra la création d'un marché unique continental.

Figure - 1 - L'évolution des accords commerciaux régionaux en vigueur dans le monde de 1948 à 2019 »



Source : OMC, https://www.wto.org/french/tratop_f/region_f/region_f.htm, consulté le : 20/05/2019

La multiplication rapide des ACR représente un élément dominant du système commercial multilatéral. Le nombre d'accords commerciaux régionaux notifiés à l'OMC est resté très faible depuis les années 1970 jusqu'au début des années 1990. Ensuite, après 1995, plusieurs accords sont entrés en vigueur, surtout à partir des années 2000, pour atteindre 288 ACR en vigueur en 2018 (OMC, 2018). D'où l'importante augmentation du nombre d'accords à caractère plurilatéral, impliquant plusieurs états membres et couvrant une large gamme de sujets (environnement, investissement, propriété intellectuelle), hormis les sujets principaux établis dans le cadre de l'accord de l'OMC. Parmi les états membres de l'OMC, nous trouvons ceux qui font partie d'un grand nombre d'accords en vigueur dont l'UE, l'AELE, le Chili, Singapour et la Turquie avec plus de 20 ACR en vigueur, ainsi que l'Inde, Pérou, Mexique, panama et la république de Corée avec plus de 15 ACR en vigueur (OMC, 2017).

2. Régionalisation et caractéristiques des pays membres de l'ASEAN et du COMESA

Selon Balassa (1960) le rapprochement économique régional entre pays se fait en quatre étapes évolutives relatives au niveau d'intégration, nous distinguons : La zone de libre échange (ZLE) qui correspond à la suppression des droits de douane et des barrières tarifaires entre pays membres de la zone intégrée et une indépendance des politiques tarifaires extérieurs. L'union douanière, où les

partenaires adoptent un tarif extérieur commun en plus du protocole d'une ZLE. Le marché commun correspond à une union douanière complétée par une libre-circulation des facteurs de production. L'Union économique et politique correspond à un marché commun accompagné d'une harmonisation ou d'une coordination des politiques économiques, financières, sociales et monétaires des nations.

2.1. La régionalisation de l'ASEAN

Depuis sa création en 1967, par l'Indonésie, la Malaisie, la Thaïlande, Singapour et les Philippines, ainsi que le Brunei en 1984, l'ASEAN avait des objectifs purement politiques. C'est jusqu'aux années 90 que les membres ont exprimé leurs penchants vers des intérêts communs en matière de développement économique. Une volonté concrétisée par la création de la zone de libre-échange basée sur le concept du régionalisme ouvert. Elle implique l'amélioration de la compétitivité des pays membres et l'attraction des capitaux étrangers (C.Mainguay, 2001).

Avec l'inclusion du Vietnam en 1995, le Laos et le Myanmar en 1997 et le Cambodge en 1999 (A.Labérotte, 2002), l'ASEAN implique ainsi les dix pays du Sud-Est asiatique, représentant le modèle d'intégration le plus élaboré en Asie avec une spécialisation diversifiée³ permettant ainsi le renforcement des flux intra régionaux.

En 1992, la zone ASEAN de libre échange (ASEAN Free Trade Area) a été lancée, dans le but d'améliorer la compétitivité des économies de l'ASEAN, en favorisant la promotion des investissements directs intra régionaux afin de pouvoir faire face à la concurrence extérieure (F.Nicolas, 2017). A partir de cette période, les pays s'engagent à réduire les barrières tarifaires jusqu'à moins 5% en 2002, allant jusqu'à leurs abolitions en 2010. Ainsi, en accordant plus de temps aux nouveaux membres de cet accord (le Vietnam, le Laos, la Birmanie et le Cambodge) afin de procéder à la suppression totale des barrières tarifaires, prévue pour 2015 (L.Guilhot, 2012).

Dans le contexte du régionalisme ouvert permettant une meilleure intégration dans l'économie mondiale, les états membres de l'ASEAN se sont engagés chacun de son côté dans plusieurs accords commerciaux préférentiels. Parallèlement, l'ASEAN a conclu des accords de rapprochement économique avec plusieurs partenaires commerciaux d'Asie pacifique sous l'appellation ASEAN+1 (C.Figuière, 2007). Notamment, l'accord ASEAN-Chine signé en novembre 2004 dans le but d'établir une zone de libre-échange entre les parties (Zone de libre-échange ASEAN-Chine ZLEAC), prévu initialement entre les six (06) pays initiaux de l'ASEAN et la Chine, avec l'inclusion des nouveaux membres prévu en 2015. Un accord qui a permis de réaliser une hausse de 14.1% du volume des échanges entre les deux parties en 2018 par rapport à 2017 (Wong, 2019)

L'accord ASEAN-Japon, entré en vigueur en Décembre 2008, l'accord de partenariat économique global entre l'ASEAN et le Japon prévoit la libéralisation du commerce des marchandises entre la Japon et les états membres de l'ASEAN, il implique la promotion de la coopération en matière de propriété intellectuelle, agriculture et la pêche. Par ailleurs, en 2013 les deux parties ont conclu des négociations concernant la facilitation du commerce des services et l'investissement (Japan, 2015)

En 2005, deux négociations ont été entamées entre l'ASEAN et la république de Corée, ainsi que l'ASEAN et le CER (Close Economic Relations : L'accord commercial de rapprochement économique entre l'Australie et la Nouvelle Zélande⁴), dans le cadre de la création de zones de libre-échange (Fouquin, 2006). En effet, l'accord entre l'ASEAN et le CER, est entré en vigueur en

Janvier 2010, il couvre le commerce des biens et services, l'investissement, la propriété intellectuelle, le commerce électronique et les services financiers.

Par ailleurs, la création de la Communauté Economique de l'ASEAN (AEC) en 2015 a procuré une considérable croissance de l'ASEAN, Leur PIB total a atteint 2 550 milliards USD en 2016. Ce qui profiterait à toute la région, tel est le cas du Vietnam bénéficiant de l'opportunité d'accéder au marché de l'association, ainsi que de conclure des accords avec d'autres pays du fait que les membres de l'association ont des engagements commerciaux avec différents pays du monde entier (Vietnam, 2017).

En novembre 2012, à l'initiative de l'Indonésie, l'ASEAN s'est lancé dans un projet de partenariat économique régional plus large (RCEP- regional comprehensive economic partnership), ce dernier implique les dix (10) pays membres de l'ASEAN ainsi que ses grands partenaires de l'Asie pacifique, dans le but de consolider ses cinq accords ASEAN+1. Et constituer ainsi un bloc régional dominant l'organisation des échanges en Asie de l'Est (L.Hsieh, 2017)

2.2. La régionalisation du COMESA

Succédant à la Zone d'Echanges Préférentiels (ZEP) des états de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe mise place en 1981, le COMESA (Common Market for Eastern and Southern Africa) a été créé en 1994, il représente l'ACR le plus vaste en Afrique impliquant 19 Etats membres de l'Afrique orientale et australe dont : Burundi, Comores, République démocratique du Congo, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Libye, Madagascar, Malawi, Maurice, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Soudan, Swaziland, Zambie et Zimbabwe. Le Burundi et le Rwanda ont rejoint la zone de libre-échange en 2004, suivis de la Libye et des Comores en 2005 et 2006.

Le COMESA a été la première organisation commerciale régionale africaine à être notifiée à l'OMC le 29 juin 1995, aux termes de la Clause d'habilitation (COMESA, 2018). Elle comprend huit états enclavés dont : Burundi, Éthiopie, Malawi, Ouganda, Rwanda, Swaziland, Zambie et Zimbabwe, et quatre états insulaires dont : Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles. Il regroupe près de 500 millions d'habitants, Il vise à promouvoir l'investissement et les échanges transfrontaliers, diversifier les exportations, réaliser une croissance et un développement durables des états membres dans le but de s'intégrer pleinement et de permettre le développement de la région.

Le COMESA est devenue une zone de libre-échange en 2000, il a collaboré avec plusieurs communautés économiques régionales, après avoir lancé son union douanière en 2009. Par ailleurs, il a procédé à l'harmonisation du tarif extérieur commun (TEC) avec celui de la communauté est-africaine (EAC) (COMESA, 2016), et par la suite au lancement de la zone de libre-échange tripartite en 2015, regroupant le COMESA, l'EAC et la SADC (la Communauté de développement de l'Afrique australe), ce qui leur a permis d'élargir les marchés en se basant sur la promotion des investissements, la coopération et l'harmonisation des politiques régionales (A.Mold, 2015).

2.3. Les caractéristiques des pays membres de l'ASEAN et du COMESA

L'ASEAN regroupe des pays de différents niveaux de développement (Tableau 1), avec des PIB par habitant assez différents, allant de 1 256,66 USD pour le Myanmar à 57 714,30 USD au Singapour en 2017. Ils sont classés par la banque mondiale suivant le revenu national brut en trois catégories dont : cinq pays à revenu intermédiaire tranche inférieure qui sont le Laos, Cambodge, Myanmar, Vietnam, Philippines et Indonésie, et deux pays à revenu intermédiaire tranche supérieur

dont : Thaïlande et Malaisie, ainsi que deux pays à revenu élevé soit le Brunei et le Singapour (Banque mondiale).

Tableau - 1 -Indicateurs comparatifs des pays membres de l'ANASE (2017) »

| | Population (Millier d'habitants) | PIB (Milliards d'USD) | PIB par habitants (USD) | croissance du PIB (%) |
|--------------------|---|--------------------------------------|--|----------------------------------|
| Brunei | 424 | 12,1 | 28 291 | 1,33 |
| Cambodge | 16 009 | 22,2 | 1 384 | 7,1 |
| Indonésie | 263 991 | 1 015,5 | 3 847 | 5,07 |
| Laos | 6 858 | 16,9 | 2 457 | 6,89 |
| Malaisie | 31 624 | 314,7 | 9 952 | 5,9 |
| Myanmar | 53 371 | 67,1 | 1 257 | 6,76 |
| Philippines | 104 918 | 313,6 | 2 989 | 6,68 |
| Singapour | 5 612 | 323,9 | 57 714 | 3,62 |
| Thaïlande | 69 038 | 455,3 | 6 595 | 3,91 |
| Vietnam | 95 541 | 223,8 | 2 342 | 6,81 |

Source : Réalisé par nos soins à partir des données fournies par la Banque Mondiale.

Les économies de l'ASEAN détiennent des caractéristiques structurelles diverses. En effet, elles enregistrent des taux de croissance différents qui varient d'un pays à l'autre, certains réalisent un taux de croissance assez important tels que le Cambodge, le Myanmar, le Laos et le Vietnam, et cela malgré leur faible niveau de développement. Contrairement à Singapour dont le niveau de développement est élevé alors que son taux de croissance est estimé à 3.62% en 2017.

En ce qui est de la population de l'ASEAN, elle varie entre 424 milliers d'habitants pour le Brunei à 263 millions d'habitants pour l'Indonésie. L'Indonésie, la Malaisie et la Thaïlande exprime un PIB assez élevé par rapport aux autres membres de l'ASEAN. L'Indonésie détient le PIB le plus élevé du groupe estimé à 1 015 Milliards USD pour l'année 2017.

Concernant le COMESA, il regroupe également des pays aux niveaux de développement assez différents en matière de structure économique et de développement social, seuls la Libye, Maurice et les Seychelles impliquent un niveau de développement humain élevé et une meilleure implication dans l'économie mondiale (CNUCED, 2017).

Tableau - 2 - Indicateurs comparatifs des pays membres du COMESA (2017) »

| | Population (Millier d'habitants) | PIB (Milliards USD) | PIB par habitants (USD) | Croissance du PIB (%) |
|---------------------------------|--|---------------------------|-------------------------------|--------------------------|
| Burundi | 10 827 | 3.07 | 293 | 0.5 |
| Comores | 814 | 1.20 | 1312 | 2.7 |
| Rep. Dem. Congo | 81 398 | 47.22 | 467 | 3.7 |
| Djibouti | 944 | 1.96 | 1 953 | 4.1 |
| Egypte | 96 442 | 250.89 | 2 440 | 4.2 |
| Erythrée | 3 214 | 2.60 | 811 | 8.7 |
| Eswatini (Swaziland) | 1 124 | 4.70 | 3 941 | 1.9 |
| Ethiopie | 106 400 | 84.35 | 768 | 9.5 |
| Kenya | 50 221 | 87.90 | 1 568 | 4.9 |
| Libye | 6 580 | 84.31 | 5 792 | 26.7 |
| Madagascar | 25 570 | 12.10 | 448 | 4.3 |
| Malawi | 17 670 | 7.06 | 356 | 4.0 |
| Maurice | 1 264 | 14.22 | 10 484 | 3.8 |
| Ouganda | 41 162 | 27.47 | 631 | 3.9 |
| Rwanda | 11 980 | 9.50 | 762 | 6.1 |
| Seychelles | 96 | 1.59 | 15 683 | 4.3 |
| Soudan | 40 813 | 40.85 | 3 015 | 4.3 |
| Zambie | 16 853 | 26.72 | 1 535 | 3.4 |
| Zimbabwe | 14 236 | 31.00 | 1 602 | 4.7 |

Source : Elaboration personnelle à partir des données de la Banque Mondiale

La croissance du PIB varie considérablement d'un pays à l'autre, allant de 0.5% pour le Burundi à 26.7% pour la Libye. Les taux de croissance sont majoritairement modérés voire même élevés, tel est le cas de l'Erythrée avec un taux de 8.7%, l'Ethiopie avec un taux de 9.5%, le Rwanda un taux de 6.1%, ainsi que la Libye réalisant le taux de croissance le plus élevé soit 26.7% en 2017.

L'Egypte enregistre un PIB de 250 milliards USD ce qui représente le PIB le plus élevé de tous les états membres, suivi du Kenya (87 Milliards USD) et de l'Ethiopie et la Libye (84 milliards USD) pour chacun. Les Seychelles et le Maurice affichent les PIB par habitant les plus élevés du groupe soit 15 683 Dollars en 2017 contre 15 410 Dollars en 2016 pour les Seychelles et de 10 484 Dollars pour le Maurice en 2017.

3. Structure des échanges et position de l'ASEAN et du COMESA dans le commerce mondial

3.1. Structure des échanges au sein de l'ASEAN et du COMESA

Les exportations des biens au sein de l'ASEAN sont composées principalement de produits manufacturés à hauteur de 72% de la valeur totale des exportations de l'ASEAN (OMC, 2017). En effet, l'ASEAN exporte principalement des machines, appareils et matériels électriques à hauteur de 26%, les réacteurs nucléaires, machines et appareils mécaniques à hauteur de 11% ainsi que les combustibles minéraux, huiles minérales, substances bitumineuses et cires minérales à hauteur de 10.6%, ainsi que les véhicules et le matériel roulant de chemin de fer ou tramway et leurs accessoires à hauteur de 3.4% en 2017 (ASEAN, 2018)

La participation active des états membres de l'ASEAN aux chaînes de valeur mondiales et aux réseaux de production régionaux pour certaines industries, permet de stimuler les échanges intra régionaux. En effet, nous citons l'exemple des Philippines autant que principal exportateur de circuits électroniques intégrés et de micro-assemblages vers des bases de production électronique en Malaisie, à Singapour, en Thaïlande et au Vietnam. La Thaïlande exporte une large gamme de produits tels que du ciment au Cambodge, des produits pétroliers à la RDP Lao, des motocyclettes au Myanmar, des automobiles aux Philippines et des appareils ménagers au Vietnam. Néanmoins, il existe également des rivalités entre les membres de l'ASEAN. L'Indonésie et la Thaïlande se font concurrence pour l'exportation d'automobiles vers des marchés émergents importateurs de voitures, comme la RDP Lao, les Philippines et le Vietnam.

Alors que les principaux produits d'exportation du Myanmar vers les pays de l'ASEAN sont presque exclusivement des produits agricoles tels que les haricots et que le principal produit d'exportation du Brunei vers le groupe est le pétrole brut, des pays comme la Thaïlande exportent une large gamme de produits allant des sucreries aux automobiles.

Durant ces dernières années, la domination du commerce intra-ASEAN par les membres plus développés à savoir l'Indonésie, la Malaisie, la Thaïlande et Singapour a diminué en laissant la place à des pays de plus en plus actifs dans le commerce, au Cambodge, en RDP Lao, au Myanmar, aux Philippines et au Vietnam. Le Cambodge a enregistré un taux de croissance important de ses exportations intra-ASEAN, qui est de 20,8 % entre 2012 et 2016, tandis que les importations de la RDP Lao en provenance des pays de l'ASEAN ont augmenté de 15,4 % au cours de la même période (A.Hang, 2018).

Concernant le commerce des services, l'ASEAN a enregistré une croissance moyenne des exportations de 11,6% en 10 ans atteignant 305,9 milliards USD en 2015. Les importations de services de l'ASEAN ont également augmenté, passant de 140,8 milliards USD en 2005 à 311,6 milliards USD en 2015, enregistrant un taux de croissance annuel moyen de 9,2% (ASEAN, 2019)

Par ailleurs, le COMESA couvrait 21% des exportations africaines totales en 2017 (OMC, 2019). Il exporte principalement des combustibles minéraux, lubrifiants et matériels connexes à hauteur de 22.16 %, des produits manufacturés à hauteur 21.22%, des produits chimiques et produits connexes et des matières brutes, non comestibles sauf combustibles à hauteur de 13,12% et 12.67% respectivement , en 2017 (COMESA)

Le COMESA connaît une augmentation des exportations des produits alimentaires atteignant 34,51% en 2017 contre 24,67% en 2015 (COMESA), ce qui est dû à la diversification des

exportations réalisée au cours de ces dernières années (OMC, 2018). Cette dernière a également limité la diminution des exportations du COMESA à 5%, suite à la remarquable croissance de 19% réalisée par l'Égypte, principal pays commerçant du COMESA (OMC, 2017)

Selon le PCNS, l'examen des flux d'échanges de chaque état membre du COMESA, fait ressortir que l'importance du COMESA dans les exportations totales diffère considérablement d'un pays à l'autre. Avec un très faible niveau d'intégration observé dans les exportations de la Libye vers le COMESA, qui ne représentent que 0,2% des exportations du pays en 2018. Contrairement au Djibouti, Burundi, Rwanda, Ouganda, Kenya, la République démocratique du Congo et Malawi dont les exportations représentent plus d'un quart de leurs exportations vers d'autres pays membres du COMESA.

Ainsi, le Djibouti est connu pour ses échanges commerciaux importants avec l'Éthiopie, le Burundi exporte environ 18% de ses biens vers la République démocratique du Congo (Le RDC, l'Égypte et l'Ouganda représentent 79% des exportations intra-africaines du Burundi en 2017) et les échanges commerciaux entre l'Ouganda et le Soudan sont importants. Cette intégration pourrait résulter de la simple proximité géographique qui permet de réduire les coûts de transport d'un nombre limité de produits exportables, à l'image du Rwanda où les cinq (05) principales exportations représentent plus de 55% des exportations totales.

Suite à la comparaison des exportations des pays entre 2017 et 2018, il en ressort que quatre (04) pays sur quatorze (14) ont augmenté leur part des exportations vers le COMESA, que six (06) l'ont diminuée et que cette part n'a pas changé pour les autres pays. La Zambie, la Somalie, l'Égypte et l'Ouganda ont augmenté leurs exportations vers le COMESA. La part des exportations de la Zambie vers le COMESA est passée de 11,2% en 2017 à près de 13,3% en 2018. En revanche, la part des exportations de la République démocratique du Congo vers le COMESA a diminué d'environ 6%, passant de 22% en 2017 à 16% en 2018 (PCNS, 2019).

En termes de sources d'importation, les deux tiers des pays du COMESA dépendent de partenaires extérieurs à la région, comme c'est le cas pour Djibouti qui n'achète que 3% de ses besoins d'importation dans la région. Près de 80% des importations du pays proviennent d'Asie, en particulier de la Chine qui totalise 56% des importations. De même, l'Éthiopie importe plus de 50 % de ses besoins d'importation d'Asie et plus de 30 % d'Europe. Même si l'on considère la région dans son ensemble, les importations en provenance du COMESA ne représentent qu'environ 5 %.

Derrière ce faible commerce intra-COMESA, estimé à environ 8 à 9% se cachent le manque de diversification industrielle et de complémentarité des produits entre les membres du COMESA, ainsi que le manque de facilitation du commerce en raison des coûts d'exportation exorbitants. Néanmoins, cinq pays achètent plus d'un quart de leurs importations dans la région du COMESA. Il s'agit de l'Érythrée, du Rwanda, du Burundi, de la Zambie et de la République démocratique du Congo. La plupart des importations sont des biens primaires et à faible contenu technologique qui sont disponibles dans la région.

3.2. L'ASEAN et le COMESA dans le commerce mondial

L'Union Européenne (UE) et l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) occupent une position dominante dans les échanges commerciaux internationaux. En effet, l'UE dispose d'une place majeure dans le commerce mondial en couvrant près du tiers de ce dernier, suivie de l'ALENA. Ces derniers détiennent les plus grandes parts dans les échanges intra zones de 64% et 50% respectivement en 2017 (OMC, 2018).

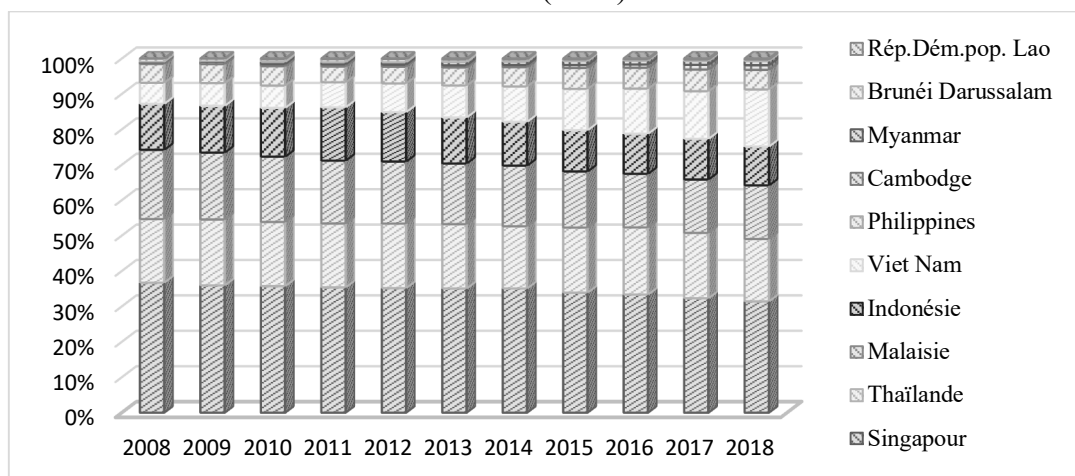
Par ailleurs, l'ASEAN constitue la troisième force économique régionale après l'UE et l'ALENA, elle représentait 8% du commerce mondial total des marchandises en 2017, la majorité de ses échanges commerciaux se font avec les pays voisins en dehors de l'accord, couvrant ainsi 43% de l'ensemble des échanges commerciaux en 2017, contre 25% pour les échanges intra-ASEAN (OMC, 2019)

Quant au COMESA, il occupe la neuvième place du classement des ACR dans le monde, il a enregistré une augmentation de la part des échanges intra régionaux en passant de 5% en 2008 à 15% en 2017. Par ailleurs, les échanges à l'intérieur du COMESA représentent une part encore plus faible et en recul des exportations des membres. En effet, ils constituent 8% des échanges totaux des membres du COMESA en 2017 contre 10% en 2016 et 5% en 2008 (OMC, 2019). Ce qui s'explique par l'éloignement géographique⁵ des états membres, accentué par le manque d'infrastructures en Afrique, particulièrement celles du transport, ainsi que les coûts du commerce qui sont élevés.

➤ **ASEAN**

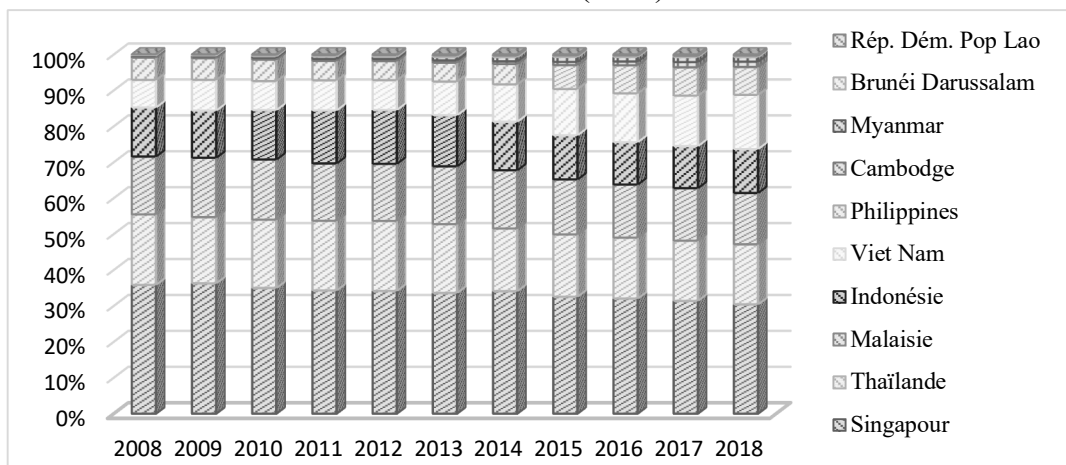
Les exportations de l'ASEAN se sont élevées à 1 310 milliards de dollars en 2017, soit une augmentation de 15%, après des résultats médiocres réalisés au cours des quatre années précédentes (OMC, 2018).

Figure - 2 - La part de chaque pays dans les exportations des biens et services de l'ASEAN de 2008 à 2018 (en %) »



Source : Elaboration personnelle à partir des données de Trade Map.

Figure - 3 - La part de chaque pays dans les importations des biens et services de l'ASEAN de 2008 à 2018 (en %)



Source : Elaboration personnelle à partir des données de Trade Map.

Les deux figures (2 et 3) montrent que le principal partenaire commercial pour les exportations et les importations de l'ASEAN est Singapour (c'est l'économie la plus dominante dans le groupe avec des taux d'exportations de 31,42 % et d'importations de 30,43% en 2018), suivi de la Thaïlande en deuxième position, la Malaisie en troisième et l'Indonésie en quatrième position, avec des taux d'exportations de 16,71%, 14,30% et 12,21% respectivement⁶. En ce qui est du Cambodge, Myanmar, Brunei Darussalam et le Lao, ils affichent des taux d'exportations et d'importations plus bas.

Durant les dix dernières années, nous constatons que les parts des états membres dans les exportations et les importations de l'ASEAN enregistrent de légères variations. Contrairement au Vietnam dont la part est en augmentation depuis 2009 (7,92%) pour atteindre 15,10 % en 2018⁷. ce qui lui procure la troisième position après le Singapour et la Thaïlande pour l'année 2018. L'économie Vietnamienne a progressé de 6,88% en 2018⁸.

Cette croissance record jamais réalisée depuis neuf ans revient aux ajustements énergiques mis en place pour la promotion du secteur privé, l'affectation continue de la main d'œuvre du secteur agricole vers des secteurs productifs, dont l'industrie manufacturières (l'électronique, les machines, les chaussures et les habilles représentant ainsi les principales industries à l'exportation du Vietnam) et les services, le tourisme, les investissements directs IDE étrangers et nationaux (COFACE, 2019)

Depuis 2008 les principaux partenaires (fournisseurs) hors-zone ASEAN sont la Chine, le Japon, les Etats-Unis, et la République de Corée en quatrième position. Jusqu'en 2017 où les importations de l'ASEAN en provenance de la République de Corée ont augmentés de 24% passant de 78 748,70 millions USD en 2016 à 98 372,49 millions USD en 2017, détrônant ainsi les États-Unis d'Amérique dont les exportations vers l'ASEAN étaient de 92 005,24 millions USD pour l'année 2017⁹. Une position maintenue même en 2018 pour une valeur de 103 247, 914 millions USD contre 102 802, 095 millions USD pour les États-Unis d'Amérique.

En ce qui concerne les partenaires de l'ASEAN à l'exportation, nous trouvons la Chine en première position depuis 2009 réalisant une valeur de 223 589 milliard USD en 2018 soit 17,2% du commerce global de l'ASEAN, viennent ensuite l'UE à hauteur de 10,2 %, les États-Unis (9,3 %) en troisième position pour les quatre dernières années, alors qu'entre 2008 et 2014 le deuxième pays destinataire des exportations de l'ASEAN était le Japon. Suivi du Japon (8,2 %) et le Royaume-Uni

(5,7 %), Hong Kong, la Chine (4,2 %), l'Inde (2,9 %), l'Australie et la Nouvelle-Zélande (2,7 %) (ASEAN, 2019)

De ce fait, la Chine représente le premier partenaire commercial de l'ASEAN, ce qui s'explique par l'accord de partenariat signé en 2004 entre les deux parties ainsi que la proximité géographique de la Chine et les états membres de l'ASEAN (Wong, 2019).

Dans le cadre de la mise en place d'un régime d'investissement libre et ouvert, l'ASEAN a réalisé des flux d'investissements directs étrangers (IDE) d'une valeur globale de 154,7 milliards USD en 2018, contre 108,2 milliards USD en 2010 (ASEAN, 2019). Ces flux d'investissement ont connu une fluctuation à partir de 2010 jusqu'en 2017, ce qui n'empêche que Singapour est resté le plus grand bénéficiaire d'IDE dans la région avec une part de 50,2 % des entrées totales dans la région en 2018 (77,6 milliards de dollars), suivie par l'Indonésie à hauteur de 14,2 %, le Vietnam (10,0 %) et la Thaïlande (8,6 %) (ASEAN, 2019).

Par ailleurs, les entrées d'IDE intra-ASEAN, se sont élevées à 24,5 milliards d'USD en 2018, ils représentent la plus grande part (15,9 %) du total des flux d'entrée des IDE dans la région en 2018. Soit une augmentation moyenne annuelle de 5,2 %, contre 16,3 milliards de dollars en 2010. Avec une légère diminution par rapport à l'année 2017 passant de 17,3% en 2017, ce qui est dû à une augmentation significative des entrées d'IDE provenant de sources extérieures.

En effet, le secteur des services a reçu les flux d'IDE les plus importants, avec 154,7 milliards d'USD d'investissements, soit 60,7 %, du total des entrées d'IDE dans l'ASEAN en 2018, suivi par le secteur manufacturier avec 55,1 milliards de dollars soit 35,6 % et le secteur primaire avec - 1,9 milliard de dollars (-1,2 %). Les entrées d'IDE dans le secteur des services ont augmenté en moyenne de 3,4 % par an depuis 2011, avec des contributions importantes des sous-secteurs suivants : financier l'intermédiation (27,4 %), le commerce et les échanges (13,5 %) et les services professionnels sociaux et autres (9,9 %) de total des entrées en 2018 (ASEAN, 2019)

Par ailleurs, de nombreux obstacles directs et indirects entravent encore la progression des IDE intra régionaux et l'intégration régionale de l'ASEAN. Ils concernent notamment les multiples accords internationaux d'investissement qui se chevauchent, les environnements économiques peu favorables ainsi que les obstacles aux échanges (ESCAP, 2017).

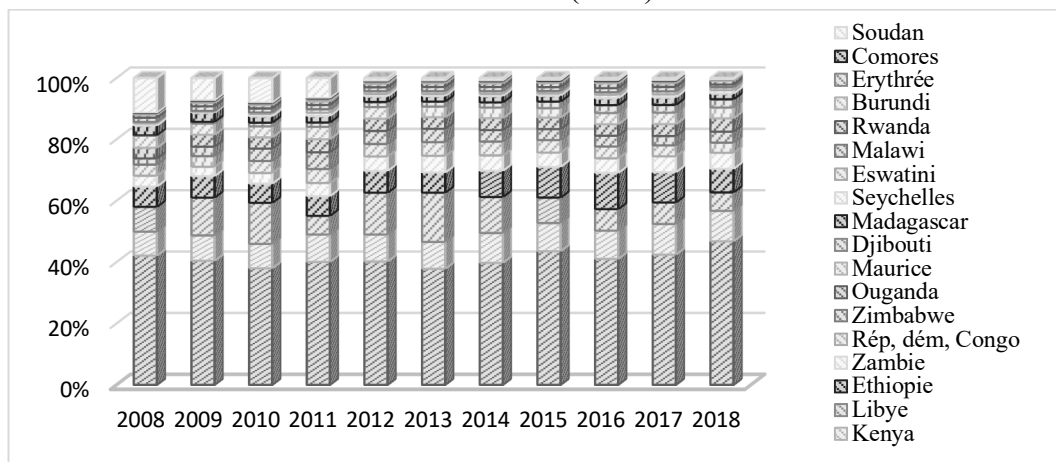
➤ COMESA

Le COMESA est le plus vaste ACR en termes de nombre de pays membres (19 pays porté à 21 états membres avec l'inclusion de la Somalie et la Tunisie en 2018), il représentait 21% des exportations africaines totales en 2017 (OMC, 2018). Dans cette même année, le volume des exportations du COMESA a augmenté de 30% par rapport à l'année 2016 (COMESA, 2018), où la région a connu une légère baisse de la croissance en passant de 6.1% en 2015 à 4.7% en 2016, cette baisse revient à la conjoncture économique mondiale ainsi qu'au faible niveau des prix du pétrole et des produits de base (COMESA, 2016-2017). Il faut noter que les échanges commerciaux entre le COMESA et le reste du monde ont diminué de 8% en 2016.

Le volume global des exportations est passé de 76 milliards USD en 2015 à 71 milliards USD en 2016 soit une diminution de 7%, ce recul est dû à la diminution de la valeur des exportations de la République démocratique du Congo et la de Libye d'une valeur de 7 milliards USD. Les importations aussi ont chuté de 8 %, passant de 179 milliards USD en 2015 à 165 milliards USD en 2016 en raison de la baisse des parts d'importations de la RDC, de l'Égypte et de

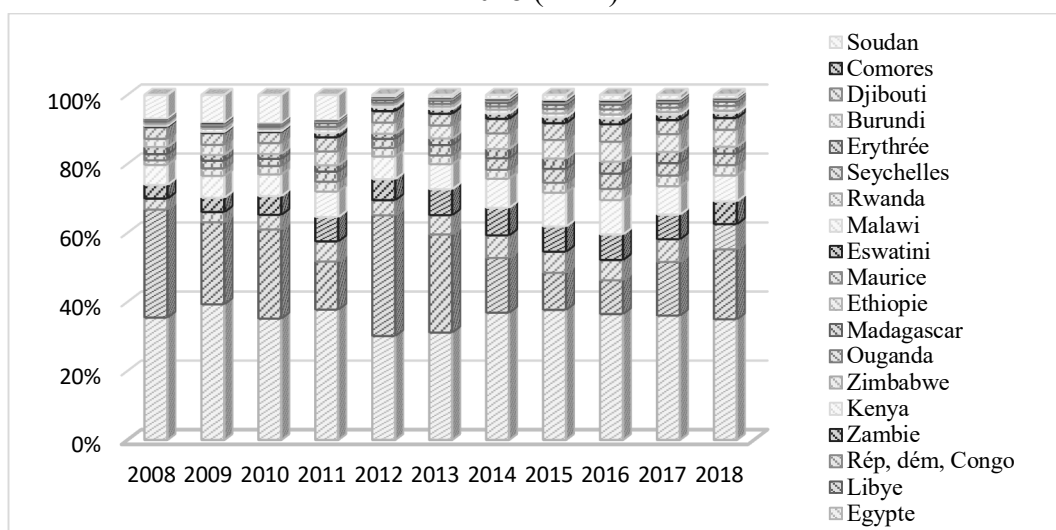
la Libye (COMESA, 2016-2017). Les importations et exportations du COMESA sont réparties sur les pays membres selon les Graphiques suivants :

Figure - 4 - La part de chaque pays dans les importations des biens et services du COMESA de 2008 à 2018 (en %) »



Source : Elaboration personnelle à partir des données de Trade Map. Consulté le : 01/10/2019

Figure - 5 -La part de chaque pays dans les exportations des biens et services du COMESA de 2008 à 2018 (en %) »



Source : Elaboration personnelle à partir des données de Trade Map.

L’Égypte détient la plus grande part des exportations et des importations des biens et services du COMESA, elle constitue la plaque tournante de l’accord, dominant 35 % des exportations et 46.73% des importations du COMESA (figures 4 et 5). La Libye représente le deuxième pays exportateur de biens et services du COMESA avec un taux de 20.26%.

En ce qui concerne les importations de biens et services, depuis 2008, la Libye a occupé la deuxième place jusqu’en 2015 où le Kenya l’a détrôné en se procurant la deuxième position après l’Égypte, avec un taux d’importations des biens et services de 9.87% En 2018. En troisième position nous trouvons l’Éthiopie avec un taux de 7.68% en 2018, et enfin la Libye avec un taux de 6%¹⁰. Contrairement aux autres états membres dont la participation aux importations totales et très minime (Graphique 4).

Le COMESA commerce principalement avec la Chine comme principal fournisseur à l’importation, il a réalisé une valeur importée en provenance de la chine de 27 978,316 millions USD en 2018, contre une valeur de 10 529,214 millions USD en provenance de l’Afrique du sud et

une valeur de 9 288,156 des Emirats arabes unis (TradeMap). Pour les exportations de COMESA, la Chine est encore son premier client avec une valeur exportée en augmentation atteignant 13 904,927 millions USD en 2018 contre 7 521,932 millions USD pour l'année 2017 (TradeMap).

En ce qui concerne les flux d'IDE, la plupart des IDE qui entrent dans le COMESA bénéficient au secteur primaire, et surtout à l'exploitation des ressources minérales et pétrolières (C.McDonald, 2006). Les seuls pays impliquant un environnement potentiel en matière d'attraction des IDE, à savoir les Seychelles, la Libye, Maurice et l'Égypte, ne peuvent attirer des IDE de grande envergure, en raison de la taille et de l'éloignement de leurs marchés pour la Maurice et les Seychelles. Soit par le contexte politique international très compliqué pour la Libye. Seul l'Égypte parvient à attirer des flux importants dans son industrie manufacturière. Le reste des pays disposent d'un pouvoir d'achat très limité bien qu'ils constituent un grand marché vu leur nombre et superficie, ce qui n'est nullement profitable aux investisseurs étrangers.

4. Résultats et discussion de la recherche

L'analyse précédente nous permet de conclure que l'ASEAN autant que groupement émergent à réaliser un succès remarquable depuis sa mise en place, cela revient en effet au fait qu'il englobe des pays à tendances plus complémentaires que concurrents. Cette complémentarité est matérialisée par l'existence des pays pétroliers tel que le Brunei, d'autres à main d'œuvre abondante et bon marché dans différents secteurs tel que le Vietnam, Cambodge et Indonésie, ce qui représente un point fort dans l'attraction des IDE (Japonais, chinois et européen).

Nous trouvons également l'excellence dans l'industrie de la technologie de l'information qui revient aux philippines, ce dernier a abrité d'importantes délocalisations de centres d'externalisation. Sans oublier la particularité de l'ASEAN autant qu'espace maritime englobant une mer intérieure reliée au reste du monde ainsi que l'exploitation des ressources naturelles (agricoles, minières ou énergétiques).

Pour le COMESA, la performance de cette zone reste non satisfaisante, impliquant des pays peu, voire nullement diversifiés, dépendants de quelques produits de base dans leurs exportations. Auxquels s'ajoutent l'insuffisance des infrastructures de communication, des problèmes de sécurité, la lenteur et le retard de transit suite aux multiples barrages routiers, d'autres activités génératrices de rentes sur les réseaux routiers africains ainsi que d'autres problèmes d'ordre macroéconomique rencontrés par certains membres du COMESA.

De ce fait, les états membres du COMESA devraient assurer la facilitation du commerce accompagnée d'une diversification économique plus poussée afin d'atteindre une meilleure complémentarité, et s'impliquer d'avantage dans la promotion de l'industrie, l'innovation ainsi que l'amélioration des infrastructures et la mise en place d'un environnement attrayant aux investissements étrangers.

Conclusion

L'analyse qui précède de l'ASEAN et du COMESA a mis en lumière certaines des caractéristiques fondamentales, ainsi que le niveau d'intégration des ACR comprenant des pays du Sud, ainsi que les échanges réalisés entre leurs membres et avec des pays tiers. En effet, le COMESA, malgré l'accès en franchise qu'il offre à tous les membres de la zone de libre-échange pour tous les produits, elle reste néanmoins une zone moins intégrée, faisant face à divers obstacles composant une entrave aux échanges. Cependant, il s'est engagé dans une importante

diversification qui relève de la stratégie d'industrialisation couvrant la période 2017-2026 (COMESA, 2016-2017), afin de promouvoir l'industrie manufacturière et ainsi créer l'emploi et la richesse dans la région.

Par ailleurs, l'économie de l'ASEAN est plus saine et l'intégration de ses états est renforcée, tout comme la Chine et l'Inde, l'ASEAN apparaît comme le moteur de toute la zone Asie. La participation de ses économies aux chaînes de valeurs mondiales et les réseaux de production régionaux ont encouragés les échanges intra-ASEAN. Ainsi, L'augmentation des échanges au sein de cette zone permettra une plus grande solidité en cas de dégradation des exportations à direction des grandes puissances économiques. Par contre, cela renforce la dépendance à la demande asiatique.

Il est toutefois important d'élargir l'analyse à d'autres accords du Sud voire même des accords Nord-Sud, pour vérifier si les tendances observées se confirment. Ainsi, il est intéressant de savoir si des pays à différents niveaux de développement participant à ces accords, affichent une complémentarité et une intégration économique plus poussées.

Références bibliographiques

Articles

- A.Hang. (2018). Intra-ASEAN trade analysis. Récupéré sur Speeda: <https://asia.ub-speeda.com/en/2167-2/>
- A.Labériotte. (2002). La viabilité de l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est au regard de l'analyse des échanges intra-zone.
- A.Mold, R. (2015). The effects of the Tripartite Free Trade Area: Towards a New Economic Geography in Southern, Eastern and Northern Africa? CREDIT Research Paper(04).
- B.Balassa. (1960). The theory of economic integration.
- C.Figuière, L. (2007). Vers une typologie des "processus" régionaux. Le cas de l'Asie Orientale. *Revue Tiers monde*, pp. 10-12.
- C.Mainguay, V. (2001). Le processus de régionalisation au sein de l'ASEAN: les enjeux pour les nouveaux membres - le cas du Vietnam. *Mondes en développement*, Tome 29, n°115-116, p. 135.
- C.McDonald, V. H. (2006). Attirer les investisseurs. *Finances et Développement*.
- E, B. R. (1997). The Causes of Regionalism. (20 (7)), 865-890. *World Economy*.
- ESCAP. (2017). Removing obstacles to greater market integration in Asia and the Pacific. Bangkok: United Nations ESCAP.
- F.Nicolas. (2017). La communauté économique de l'ASEAN: Un modèle d'intégration original. *Politiques étrangères*(2), p. 32.
- Fouquin, M. e. (2006, October). Economic Integration in Asia: Bilateral Free Trade Agreements Versus Asian Single Market. CEPII(Centre d'études prospectives et d'information internationales), p. 14.
- ICTSD. (2007, 07 01). Accords commerciaux régionaux et le système commercial mondial: vous avez dit tremplins? passerelles, 8(4).
- J.Baghwati, D. G. (1998). Trading preferentially: Theory and Policy. *the economic journal*, 108(449), 1128-1148.
- J.Viner. (1950). The custom unions Issue, New York : Carnegie Endowment for international Peace. *Revue économique de l'OCDE*(18).
- Japan, M. o. (2015). Japan-Asean Friendship and cooperation: Shared vision, shared identity, shared future. Japan: Mission of Japan to ASEAN 2015.
- L.Guilhot. (2012). Le régionalisme commercial en Asie orientale: Un impact sur les flux commerciaux? *Revue économique*, 63(6), p. 1181.

- L.Hsieh, P. (2017). The RCEP, New Regionalism and the global South. Institut for international law and justice, New york: IILJ working paper 2017/4.
- Vietnam, L. c. (2017). L'économie pilier de coopération au sein de l'ASEAN. Le courrier du Vietnam. Consulté le 09 2019, sur Le courrier du Vietnam.
- Wong, D. (2019, 09 16). Amendements à l'ALE entre l'ANASE et la Chine pour faciliter l'accès au marché. Consulté le Octobre 07, 2019, sur China Briefing: <https://www.china-briefing.com/news/asean-china-fta-amendments-ease-market-access/>

Rapports

- ASEAN. (2018). ASEAN statistical yearbook. Jakarta: ASEAN Secretariat.
- ASEAN. (2019). ASEAN integration report. Jakarta: Asean secretariat.
- CNUCED. (2015). L'évolution du système commercial international et ses tendances dans une optique de développement. Genève.
- CNUCED. (2017). Le commerce et le genre: Analyse du COMESA. CNUCED.
- COMESA. (2016). Politique et stratégie de communication du COMESA 2016-2020.
- COMESA. (2016-2017). Industrialisation inclusive et durable. Zambie. Consulté le 10 15, 2019, sur www.comesa.int
- COMESA. (2018). Le COMESA en bref: Croissance à l'unisson, Prospérité partagée. Zambie: COMESA.
- OMC. (2011). Le rapport sur le commerce mondial 2011, l'OMC et les accords commerciaux préférentiels: de la coexistence à la cohérence. Genève: OMC.
- OMC. (2017). Faits nouveaux concernant les accords commerciaux régionaux.
- OMC. (2017). L'examen statistique du commerce mondial. Genève: OMC.
- OMC. (2018). Examen statistique du commerce mondial. Genève: Secretariat de l'OMC.
- OMC. (2018). Faits nouveaux concernant les accords commerciaux régionaux. Genève: OMC.
- OMC. (2018). Rapport sur le commerce mondial. Genève.
- OMC. (2019). World trade statistical review. Genève: OMC.
- PCNS. (2019). Rapport annuel sur l'économie de l'Afrique . Rabat, Maroc: Policy Center for the New South.

Sites internet

- ASEAN. (2019). Association of southeast asian nations. Consulté le 10 18, 2019, sur <https://asean.org/asean-economic-community/sectoral-bodies-under-the-purview-of-aem/services/>.
- Banque Mondiale. Consulté le Mars 15, 2019, sur <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/ny.gdp.pcap.cd>
- COFACE. (2019, Février). Consulté le Octobre 05, 2019, sur Coface.com: <https://www.coface.com/Economic-Studies-and-Country-Risks/Vietnam>
- COMESA. COMSTAT. Consulté le 10 15, 2019, sur <http://comstat.comesa.int/xyhqcf/merchandise-trade-by-commodity-sitc>
- TradeMap. Trade map. Consulté le 09 25, 2019, sur ITC: <https://www.trademap.org/Index.aspx?lang=fr>

¹ Impliquant la libre circulation des capitaux ainsi que l'ensemble des politiques intérieures et extérieures visant à éliminer les obstacles au commerce en vue d'augmenter les échanges commerciaux

² Le projet du COMESA repose sur plusieurs étapes : (i) une Zone d'Echange Préférentiel (ZEP) en 1982, (ii) l'adoption de l'accord en 1994, (iii) une Zone de Libre Echange (ZLE) en 2000, (iv) une Union Douanière (UD) pour 2008 et (v) une Union Monétaire (UM) pour 2025

³ Les nouveaux membres se spécialisent dans la production et l'exportation de matière première et de produits agricoles, tandis que les pays déjà membres de l'ASEAN-6 se spécialisent dans les produits manufacturés.

⁴ Un accord de libre-échange entre la [Nouvelle-Zélande](#) et l'[Australie](#), entré en vigueur le [1^{er} janvier 1983](#), il a permis l'accélération du libre-échange des marchandises, qui a abouti à l'élimination totale des droits de douane ou des restrictions quantitatives entre les deux pays depuis le [1^{er} juillet 1990](#)

⁵ Créé initialement pour des pays de l'est et du sud de l'Afrique, il s'est élargi à des pays plus éloignés comme la Libye et l'Égypte.

⁶ Pourcentages calculés à partir des données fournies dans le site Trade Map. <https://www.trademap.org/Index.aspx>

⁷ Pourcentage calculé à partir des données du site Trade Map. <https://www.trademap.org/Index.aspx>

⁸ Donnée du site de la Banque Mondiale, <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/ny.gdp.pcap.cd>.

⁹ Valeurs calculés à partir des données du site Trade Map. <https://www.trademap.org/Index.aspx>

¹⁰ Pourcentages calculés à partir des données fournies sur le site Trade Map. <https://www.trademap.org/Index.aspx>